



**Avis d'information – Prêt hypothécaire – Encadré informatif**  
**Prêt hypothécaire fermé à taux fixe CIBC**

**Le présent Encadré informatif fait partie de l'Avis d'information – Prêt hypothécaire et présente les renseignements clés figurant dans ce document.**  
***Prêt hypothécaire fermé à taux fixe CIBC***

Les sections référées ci-dessous se trouvent dans l'Avis d'information – Prêt hypothécaire.

<b>Capital</b>	Consultez la section « <b>Montant du Capital</b> ».
<b>Taux d'intérêt annuel</b>	Consultez la section « <b>Taux d'intérêt annuel</b> ».  Votre taux d'intérêt annuel est fixe. Les intérêts sont composés semestriellement, mais ils sont appliqués à la date de chaque versement régulier.
<b>Taux annuel du coût d'emprunt</b>	Consultez la section « <b>Taux annuel exprimé en pourcentage (TAC)</b> » sous l'en-tête « Votre Coût d'emprunt ».  Le TAC est le taux d'intérêt pour une année complète (annualisé), y compris les frais applicables, en date de l'Avis d'information – Prêt hypothécaire.
<b>Durée</b>	Consultez la section « <b>Durée et amortissement</b> ».  Vous y trouverez la durée de votre prêt hypothécaire.  Vous <b>ne pouvez pas</b> rembourser votre prêt hypothécaire d'un montant supérieur à celui du privilège de paiement anticipé sans avoir à payer des frais de paiement anticipé.
<b>Date des débours</b>	Consultez la section « <b>Décaissement</b> ».  Vous y trouverez la date à laquelle le montant du capital sera décaissé.  Les intérêts seront calculés et appliqués à partir de la date du décaissement.
<b>Paiements</b>	Consultez la section « <b>Versements</b> ».  Vous y trouverez le montant et les composantes de chaque versement, la date d'échéance de votre premier versement et la fréquence de vos versements.
<b>Période d'amortissement</b>	Consultez la section « <b>Durée et amortissement</b> ».  Vous y trouverez le délai nécessaire pour rembourser intégralement votre prêt hypothécaire, selon les modalités de celui-ci.
<b>Privilège de remboursement anticipé</b>	Consultez la section « <b>Remboursement de votre prêt hypothécaire par anticipation</b> ».  Vous y trouverez les conditions en vertu desquelles vous pouvez rembourser par anticipation une partie de votre prêt hypothécaire sans devoir payer des frais de paiement anticipé.
<b>Frais pour remboursement anticipé</b>	Vous payerez des frais de paiement anticipé si vous remboursez votre prêt hypothécaire d'un montant supérieur à celui du privilège de paiement anticipé.

<p><b>Frais pour remboursement anticipé (suite)</b></p>	<p>Pour obtenir des renseignements sur la méthode de calcul des frais de paiement anticipé, consultez la section « <b>Remboursement de votre prêt hypothécaire par anticipation</b> ».</p> <p>Si vous avez reçu une <b>offre de remise en argent</b> et que vous remboursez par anticipation l'intégralité de votre prêt hypothécaire, vous devrez également rembourser le montant intégral de la remise en argent.</p>
<p><b>Assurance en cas de défaut de paiement</b></p>	<p>Consultez la section « <b>Décaissement</b> ».</p> <p>Vous y trouverez le montant de l'assurance en cas de défaut de paiement, si celle-ci s'applique.</p>
<p><b>Autres frais</b></p>	<p><b>Frais de quittance</b></p> <p>Alberta et Québec <b>Aucuns frais</b></p> <p>Colombie-Britannique <b>75,00 \$</b></p> <p>Toutes les autres provinces</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le solde du capital est de 1 000 \$ ou moins au moment du remboursement <b>95,00 \$</b></li> <li>• Si le solde du capital est supérieur à 1 000 \$ au moment du remboursement <b>225,00 \$</b></li> </ul> <p><b>Frais de cession</b></p> <p>Québec <b>Aucuns frais</b></p> <p>Î-P-E et Nouvelle-Écosse <b>25,00 \$</b></p> <p>Terre-Neuve-et-Labrador <b>50,00 \$</b></p> <p>Colombie-Britannique <b>75,00 \$</b></p> <p>Toutes les autres provinces <b>225,00 \$</b></p> <p><b>Frais applicables à un chèque 25,00 \$ ou à un débit préautorisé refusé</b></p> <p><b>Frais de prise en charge ou de transfert de titre 150,00 \$</b></p> <p><b>Frais d'annulation</b> à la suite de la vente de la propriété avant le décaissement intégral d'un prêt hypothécaire destiné à la construction. Ces frais ne s'appliquent pas à Terre-Neuve-et-Labrador. Ces frais d'annulation seront imputés en plus des frais éventuels de paiement anticipé : <b>3 500,00 \$ ou ½ de 1 % du montant du prêt hypothécaire approuvé, selon le plus élevé des deux.</b></p> <p><b>Frais de traitement</b> de chaque avance supplémentaire après la quatrième avance <b>100,00 \$</b></p> <p><b>Des frais sont exigés pour les autres services administratifs ou cléricaux rendus à la demande de l'emprunteur, y compris, sans s'y limiter :</b></p> <p>Chaque copie fournie de documents provenant du dossier de l'emprunteur (exemple : copie du document enregistré des sûretés [acte de prêt hypothécaire au Québec], description technique, etc.) <b>30,00 \$ + TPS/TVH</b></p> <p>Frais applicables à l'obtention d'un double de documents (exemple : quittance, cession, etc.) <b>100,00 \$</b></p>

<b>Autres frais (suite)</b>	Tarif horaire pour la vérification comptable (toute période de 12 mois) ou tarif horaire pour la répartition détaillée des antécédents de paiements ou d'un compte de taxes <b>30,00 \$ + TPS/TVH</b>  <b>Des frais sont exigés pour les autres demandes spéciales de l'emprunteur pour des services semblables de nature administrative ou cléricale, au tarif établi par la Banque CIBC et en vigueur au moment où ces services sont fournis.</b>
-----------------------------	---

**Pour plus de renseignements ou pour obtenir une copie de votre Encadré Informatif, veuillez appeler au 1 888 264-6843.**